

renouvela plusieurs fois, au même lieu, avec les mêmes circonstances. Je connaissais dans ma femme une simplicité de cœur et une austérité de conscience qui la rendaient incapable de mensonge ; aucune autre illusion n'obscurcissait son intelligence, car, à ma grande satisfaction, son désespoir, calmé par une promesse venue du ciel, laissait reprendre de jour en jour à ses esprits la sérénité qu'ils avaient perdue pendant trois mois. Son bon sens naturel s'était fortifié depuis qu'elle avait foi à cette révélation étrange dans laquelle vous ne voyez sans doute qu'une folie. Que vous dirai-je ? Prestige ou vérité, il y avait du moins dans son rêve un sujet de consolation que ne pouvait lui fournir la vaine sagesse des hommes, et je me hâtais de souscrire à ses espérances avec plus de confiance dans le pouvoir du miracle ; j'avais besoin d'un miracle aussi, et quel homme n'a pas eu besoin d'un miracle pour se réconcilier avec la vie ! mais je n'y comptais pas. Je partis toutefois quand le terme annoncé dans la sainte apparition fut venu, et je quittai ma pauvre femme, en lui témoignant une sécurité qui n'avait point quitté mon âme. Dès ce moment, je n'ai cessé d'errer inutilement dans la montagne, comme je m'y étais attendu, et je devais partir demain, porter la mort, peut-être, à la plus malheureuse des mères, quand ce matin...

—Eh bien ! monsieur Despin, ce matin?...
—Quand ce matin j'ai vu mon fils assis sur le siège de votre voiture ; mais il ne m'a pas reconnu.

—Paul, votre fils, dites-vous !
—C'est bien le nom de mon fils, c'est bien mon fils aussi, mais il ne m'a pas reconnu. C'est mon fils, quoiqu'il ne me reconnaisse pas, et j'en ignore la raison. Je l'ai vu pendant toute ma route. Je viens de le revoir et de lui parler quelque temps dans la cour de l'auberge. C'est mon fils. Je me suis informé de son âge. Il a exactement l'âge de mon fils. Il a ses traits. Il a le son de sa voix. Il a son accent. Mon fils a un signe à la joue. Il a un signe à la joue. S'il arrivait à Caujac, tout le monde le reconnaîtrait. Je le reconnais si bien, moi, qui ne peux pas me tromper, moi, qui suis son père ! mais il ne me reconnaît point.

Les larmes de M. Despin recommencèrent à couler, et il resta plongé dans un morne silence, les bras accoudés, et la tête appuyée sur les mains.

Suite et fin au prochain numéro.

DECES.

En cette ville, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie de 14 mois, soufferte avec beaucoup de patience et de résignation, François-Marie Chevalier de Lorimier, écuyer, âgé de 70 ans.

M. de Lorimier occupait le grade de Major dans la Milice incorporée, et avait servi en qualité de Capitaine dans le Département son âge, pendant la dernière guerre américaine. Comme tel il avait assisté à sept engagements différents contre l'ennemi, et avait fait preuve de bravoure et de courage à chacune de ces occasions.

—A Yamachiche, le 1er du courant, à l'âge de 73 ans, à la suite d'une maladie de neuf mois, supportée avec une patience tout-à-fait chrétienne dame Marie-Françoise Rivard-Dufrène, épouse de Charles Caron, écuyer ; elle vit approcher la mort avec le calme et la résignation du juste. Le pauvre et l'orphelin perdent en elle un appui et un soutien bien chers, et l'exemple de ses vertus a imprimé dans les cœurs des traces qui ne s'effaceront de si tôt et qui lui valent le plus honorable monument. Elle était mère de M. Thomas Caron, le digne curé de St. Martin, dans l'Île Jésus, et mère aussi de la révérende sœur St.-Charles, Ursuline aux Trois-Rivières. Ses funérailles ont eu lieu le 4, dans l'église paroissiale, où un service funèbre fut célébré par M. Lefrançois, prêtre desservant la paroisse, en présence d'un concours nombreux de parents et d'amis du lieu et des paroisses circonvoisines. Elle laisse en mourant un époux inconsolable, et une famille qui en ressentira longtemps la perte.

AVIS A MM. LES CURÉS.

UN JEUNE HOMME MARIÉ donne avis à MM. les Curés et aux commissaires des Ecoles, qu'il désire se placer à la campagne, s'il peut trouver une situation comme INSTITUTEUR. Il peut enseigner le français et l'anglais, à lire le latin, etc. Il a des certificats de capacité.

On peut s'adresser, franc de port, à X. Y. Z., au soin de l'éditeur de ce journal.

Montréal, 10 septembre 1844.

TOUTES PERSONNES qui doivent à la succession de feu MESSIRE J. E. MORISSET, en son vivant, curé de St. Jean l'Évangéliste, et ceux qui ont des RECLAMATIONS à faire, sont priées de se présenter sans délai à St. Jean l'Évangéliste en l'étude de P. P. DEMARAT notaire, qui est chargé de régler les affaires de la succession.

11 Septembre, 1844.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à l'exécuteur du testament J. O. ARCHAMBAULT à St. Théodore, ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricants de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD. } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

NEW-YORK.

« Nous sommes certains que les MM. du

Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le sous-igné vient de recevoir des principaux fabricants, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes : Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Clandes, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre et accompagner des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur), seront de suite expédiés aux fabricants et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, en remettre au sous-igné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD.

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	12d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4c.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTEB.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTEB.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.